

POLITIQUE LINGUISTIQUE

PRÉAMBULE

Le contexte mondial actuel place la communication au centre des enjeux sociaux, entre autres, en raison de la place grandissante des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'école se doit donc de se positionner quant à l'acquisition et la maîtrise d'une langue maternelle plus d'une langue seconde et d'une langue tierce. Ainsi, elle permet à ses apprenants de prendre place dans la société interculturelle où ils seront appelés à se développer et à mettre à profit leurs compétences par le biais de modes d'expression variés. La politique linguistique de l'École secondaire Kénogami fait donc état de la situation linguistique de son milieu et relève des défis pour ce dernier tout en tenant compte de la réglementation ministérielle. Pour l'École secondaire Kénogami, la qualité et la maîtrise de la langue est l'affaire de toute la communauté éducative.

MISSION DE L'ÉTABLISSEMENT¹

L'École secondaire Kénogami vise la réussite de l'ensemble de ses élèves, tout en considérant qu'elle s'exprime différemment d'une personne à l'autre. Ainsi, la mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

Le Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI), par l'entremise de l'Organisation du Baccalauréat International (IB), a pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers sa planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

VISION DE L'ÉTABLISSEMENT

Former des citoyens responsables, compétents, créatifs et préparés à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans la poursuite de leurs études, leur vie professionnelle et personnelle.²

Cette vision s'articule avec le principe d'inclusion de l'IB demandant aux établissements de tenir compte des besoins en matière de soutien à l'apprentissage de tous les élèves³.

1. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-2022*, Jonquière, 2019 p.7.

2. *Ibid.*, p. 7

3. *Id.*, *Politique d'éducation inclusive*, Jonquière, 2020, p.3.

Pour ce faire, l'établissement doit s'appuyer sur une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes faisant intervenir toute la communauté scolaire.⁴

VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT⁵

L'établissement scolaire offre un enseignement et des services d'aide à l'élève basés sur la bienveillance, le respect, l'écoute et la confiance de l'ensemble des élèves de notre école.

À l'école secondaire Kénoami, ces valeurs se manifestent sous les formes suivantes :

Bienveillance

Accepter les gens avec leurs différences, dans la courtoisie, tout en étant attentif envers eux.

Respect

S'exprimer et agir avec considération envers les autres et envers les lieux.

Écoute

Être disponible, prendre le temps et prêter une oreille attentive avec ouverture.

Confiance

Croire aux capacités de chacun pour bâtir la confiance.

CONTEXTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI⁶

L'École secondaire Kénoami est une institution d'enseignement secondaire publique qui se démarque par l'excellence de ses programmes et, notamment, par le taux de réussite de ses élèves.

La structure organisationnelle de l'école permet à plus de 700 élèves provenant principalement du secteur Kénoami, d'évoluer dans un milieu de vie stimulant, enrichissant, sain et sécuritaire.

Partiellement reconstruite en juin 2009, l'école dispose de classes toutes munies de TNI, de deux gymnases, d'une piscine, d'une salle d'entraînement, d'une bibliothèque, d'une cafétéria et d'une salle multisensorielle.

Comme l'élève est au cœur de nos actions éducatives, chaque jeune se voit bénéficier d'un enseignement de qualité faisant place à une pédagogie numérique et différenciée en fonction des caractéristiques des élèves. Les programmes favorisent des apprentissages où

4. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*, Cardiff, 2019, p.2.

5. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-202.*, Jonquière, 2019, p.7.

6. *Ibid.*, p.6.

l'ensemble des matières sont explorées dans le but de développer les compétences, d'enrichir les connaissances et les intérêts de chacun.

L'établissement accueille une clientèle constituée d'élèves du secteur régulier, du programme PEI et du secteur des élèves handicapés en difficultés d'apprentissage et d'adaptation (EHDA).

En collaboration avec ses partenaires du milieu communautaire, socioéconomique et culturel, notre école poursuit son engagement d'offrir aux jeunes une formation de base globale, de rigueur intellectuelle et d'engagement social.

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

La politique linguistique de l'École secondaire Kénogami s'appuie sur des lois, des règlements et autres publications :

- Le programme de formation de l'école québécoise (PFEQ);
- Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;
- La loi sur l'instruction publique du Québec (LIP);
- La politique d'évaluation des apprentissages du Ministère de l'Enseignement et de l'Éducation Supérieure du Québec (MEES);
- Le document normes et modalités de l'École secondaire Kénogami;
- La grille matière de l'établissement;
- Le projet éducatif de l'établissement;
- Le document normes et modalités de l'évaluation des apprentissages de l'établissement;
- Les politiques d'admission, d'éducation inclusive, d'intégrité intellectuelle et d'évaluation de l'École secondaire Kénogami;
- La documentation publiée par l'organisation du baccalauréat international.

GRILLE MATIÈRE POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU PEI⁷

Codes de cours	Code de matières	Cours attribués par l'établissement	Nombre de périodes	Nombre annuel d'heures	Unités
Première année					
FRA118	132108 128142	Français, langue d'enseignement Enrichissement SÉBIQ	6	150	8 2
ANG114	134104 134152	Anglais, langue seconde Enrichissement SÉBIQ	4	100	4 2
ESP112	141142	Espagnol, langue tierce	2	50	2
Deuxième année					
FRA218	132208 128242	Français, langue d'enseignement Enrichissement SÉBIQ	6	150	8 2
ANG214	134204 134272	Anglais, langue seconde Enrichissement SÉBIQ	4	100	4 2

7. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Grille matière 2020-2021*, Jonquière, 2020, p.3-5-7-9-12.

ESP212	141242	Espagnol, langue tierce	2	50	2
Troisième année					
FRA318	132308 128342	Français, langue d'enseignement Enrichissement SÉBIQ	6	150	8 2
ANG314	134304 134382	Anglais, langue seconde Enrichissement SÉBIQ	4	100	4 2
ESP314	141404	Espagnol, langue tierce	4	100	4
Quatrième année					
FRA416	132406 128452	Français, langue d'enseignement Enrichissement SÉBIQ	6	150	6 2
ANG414	134404 134452	Anglais, langue seconde Enrichissement SÉBIQ	4	100	4 2
Cinquième année					
FRA516	132506 128552	Français, langue d'enseignement Enrichissement SÉBIQ	6	150	6 2
PJP514	117544	Projet personnel	2	50	4
ANG514	134504 134502	Anglais, langue seconde Enrichissement SÉBIQ	4	100	4 2

RESSOURCES

- Cahier d'accompagnement pour la réalisation du projet personnel;
- Médiathèque;
- Trois laboratoires informatiques;
- Trois laboratoires mobiles.

PLAN DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

Stratégies

- De lecture (enseignées et présentées dans l'agenda et sur des affiches en classe). Des stratégies spécifiques pour le français, les sciences et les mathématiques sont utilisées;
- Des stratégies de différenciation pédagogiques⁸;
- D'autocorrection.

Ces stratégies sont utilisées dans toutes les matières car le développement linguistique des élèves relève de la responsabilité de tous les enseignants, tel que prescrit par le régime pédagogique du MEES.

ÉLÈVES DONT LA LANGUE PARLÉE À LA MAISON EST DIFFÉRENTE DE LA LANGUE D'ÉTUDE

L'Établissement prévoit l'embauche d'une personne ressource permettant la mise à niveau de ces élèves.

Les objectifs de cette mise à niveau impliquent l'enseignement explicite des éléments suivants⁹ :

8. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'éducation inclusive*, Jonquière, 2020 p.6.

9. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Apprendre dans une langue différente de sa langue maternelle sans le cadre des programmes de l'IB*, Cardiff, 2008, p.5.

- Faire le lien entre la langue et le sens;
- Saisir le rôle joué par la langue dans la construction de la connaissance;
- Comprendre les choix langagiers;
- Comprendre le fonctionnement de la langue.

Les conditions favorisant l'apprentissage sont¹⁰ :

- Faire appel à la compréhension antérieure et accroître les connaissances préalables;
- Échafauder le sens;
- Enrichir la langue;
- Affirmer l'identité.

NORME ET MODALITÉS¹¹

L'École secondaire Kénogami s'est donnée comme ligne de conduite les éléments suivants :

Norme

La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.

Modalités

- L'ensemble des intervenants scolaires (direction, enseignants, personnel de soutien, et professionnels) est mis à contribution dans la promotion de la qualité de la langue parlée et écrite.
- Les élèves de chaque cycle sont invités, à l'occasion de certaines situations d'apprentissage et d'évaluation, à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.
- Chaque enseignant doit prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite.

De plus, une période de lecture fait partie du quotidien de tous les élèves et du personnel de l'École secondaire Kénogami. Cette période, d'une durée de quinze minutes, a lieu tous les matins de 8 h 45 à 9 h 00. Il s'agit de lectures libres ou dirigées par les enseignants.

ÉVALUATION

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES)

Toutes les disciplines enseignées dans l'établissement doivent développer chez les élèves des habiletés en communication. C'est une compétence à évaluer obligatoirement dans le cadre du PFEQ.

Programme d'éducation intermédiaire

10. *Ibid.*, p.6 à 9.

11. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Normes et modalités d'évaluation des apprentissages 2020-2021*, Jonquière, 2020, p.25.

Les groupes de matières langue et littérature et acquisition des langues sont aussi enseignés et évalués selon les critères présentés dans les guides de l'IB et les résultats apparaissent annuellement dans le bulletin critérié.

De plus, les critères d'évaluation de tous les groupes de matières comportent des composantes en lien avec la communication.

La Société des Ecoles Francophones du Monde de l'IB (SÉBIQ) demande une évaluation annuelle de l'enrichissement dans ces deux groupes de matières, de la 1^{re} à la 5^e année du PEI.

Pour de plus amples informations consulter la politique d'évaluation de l'École secondaire Kénogami¹².

ACTIVITÉS ET PROJETS COMPLÉMENTAIRES

- Pièces de théâtre;
- Visites de musées;
- Conférences;
- Festival du court métrage;
- Projets interdisciplinaires;
- Activités pédagogiques en lien avec le développement de la sensibilité internationale (voir plans d'unités de travail);
- Activités pédagogiques liées au service action (voir plans d'unités de travail);
- Voyages interculturels.

MESURES D'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

- Récupération sur l'heure du midi offerte par les enseignants de langues;
- Enseignant soutien pédagogique pour le français;
- Ressources d'appoint pour les élèves dont la langue parlée à la maison est différente de la langue d'étude.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Direction¹³

- Assurer la mise en place des infrastructures favorisant la valorisation, l'enseignement et l'apprentissage des langues;
- Assurer le suivi des mesures facilitantes;
- Assurer l'identification des priorités et l'attribution de ressources;

12. *Id.*, *Politique d'évaluation*, Jonquière, 2020, p.4-5.

13. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, Québec, 2020, <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/I-13.3>.

- S'assurer que les ressources sont adéquates et suffisantes pour favoriser la mise en œuvre du programme;
- Prévoir des ajustements en fonction des résultats d'évaluation;
- Évaluer les besoins et prévoir le perfectionnement pour les enseignants;
- Produire une communication de l'évaluation aux parents;
- Offrir les ressources nécessaires aux élèves en difficulté ou présentant des besoins particuliers¹⁴.

Coordonnateur¹⁵

- Assurer la continuité de la direction pédagogique;
- Créer et réviser le plan d'action de l'établissement;
- Réviser la documentation et assurer le développement du programme d'étude dans l'établissement;
- Assurer l'orientation et la formation des nouveaux enseignants;
- Évaluer les besoins en matière de perfectionnement professionnel;
- Aménager des plages horaires dédiées aux réunions de planification;
- Assurer l'accompagnement des enseignants pour la mise en œuvre de pratiques favorisant une bonne compréhension de la philosophie du programme PEI;
- Organiser la normalisation de l'évaluation des groupes de matières;
- Planifier le projet personnel.

Enseignants

- S'approprier et comprendre les éléments généraux du programme ainsi que les éléments spécifiques des groupes de matières particulièrement en lien avec l'utilisation des langues;
- Participer à la normalisation de l'évaluation des groupes de matières;
- Participer à des réflexions concernant les unités du PEI et leur planification;
- Participer à des activités de perfectionnement;
- Prendre les mesures adéquates afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves;
- S'assurer que les élèves connaissent et comprennent les pratiques de bonne conduite en matière de communication.

Parents ou tuteurs légaux

- Prendre connaissance de la politique et de la documentation en lien avec l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des langues;
- Discuter avec leur enfant des règles et des responsabilités lui incombant;
- Assurer un suivi de l'apprentissage de leur jeune et de ses résultats d'évaluation;
- Faire part de toute condition pouvant interférer avec l'apprentissage de leur jeune à la direction de l'établissement;
- Tenir l'établissement informé de tout changement de cette ou de ces conditions.

14. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'éducation inclusive*, Jonquière, 2020, p.4.

15. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Cardiff, 2017, p.36.

Élèves

- S'assurer de comprendre et démontrer de bonnes pratiques en matière de communication;
- S'impliquer activement dans les activités d'apprentissage;
- S'assurer de leur propre compréhension des contenus enseignés;
- Poser des questions sur les contenus enseignés nécessitant des éclaircissements;
- Participer aux récupérations lorsque cela s'avère nécessaire;
- Faire les devoirs et les travaux demandés par les enseignants et les remettre à temps;
- Se préparer adéquatement pour les évaluations;
- Respecter les règles en matière d'intégrité intellectuelle¹⁶.

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le protecteur de l'élève intervient lorsqu'un plaignant n'est pas satisfait de l'examen de la plainte ou du résultat de cet examen par le Centre de Services Scolaire De La Jonquière.

Le protecteur de l'élève relève du conseil d'administration du Centre de Services Scolaire De La Jonquière. Il est indépendant, impartial et doit préserver la confidentialité de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. Le responsable du cheminement des plaintes du centre de services scolaire pourra porter assistance pour la formulation d'une plainte ou pour toute autre démarche s'y rapportant.

RÉVISION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE

Processus de révision

Cette politique est révisée par le coordonnateur et la direction pédagogique. Elle est ensuite soumise à l'approbation du personnel par l'entremise de la table de gestion participative qui pourra suggérer des modifications.

Elle est également présentée au conseil d'établissement de l'établissement qui pourra également proposer des modifications.

Diffusion de la politique

La version finale de la politique est présentée à l'ensemble des parents lors des rencontres de début d'année. Elle est aussi disponible sur le site web de l'école.

La politique est également présentée à l'ensemble du personnel de l'école lors des réunions générales.

Dans la cadre des rencontres de planification elle sert de cadre pour l'enseignement des matières et l'orientation des différents projets.

16. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'intégrité intellectuelle*, Jonquière, 2020, p.3.

Date de la dernière révision

Novembre 2020

BIBLIOGRAPHIE

CENTRE DES SERVICES ÉDUCATIFS DE LA JONQUIÈRE. *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, Jonquière, 11 pages.

ÉCOLES SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Grille matières 2020-2021*, Jonquière, 2020, 16 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Normes et modalité de l'évaluation des apprentissages 2020-2021*, Jonquière, 2020, 34 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-2022*, Jonquière, 2019, 13 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'éducation inclusive*, Jonquière, 2020, 8 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'évaluation*, Jonquière, 2021, 20 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'intégrité intellectuelle*, Jonquière, 2020, 9 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Lois sur l'instruction publique*, Québec, <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/I-13.3>

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Apprendre dans une langue différente de sa langue maternelle sans le cadre des programmes de l'IB*, Cardiff, 2008, 14 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*, Cardiff, 2019, 33 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Cardiff, 2017, 165 p.